



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Discours du Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson

Conseil des droits de l'homme de l'ONU Débat de haut-niveau

Genève, 3 mars 2014

M. le Président,
Madame le Haut-Commissaire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des droits de l'homme,
Mesdames et Messieurs,

M. le Président,

L'UIP accompagne le développement du Conseil des droits de l'homme depuis sa création.

Depuis le début, l'UIP affirme que les parlements sont les partenaires naturels de votre Conseil. Pour que vos délibérations et décisions prennent tout leur sens, elles doivent, en effet, se traduire en actes dans chaque pays. Encore faut-il, pour cela, que les parlements prennent les décisions nécessaires à la ratification des conventions et accords internationaux, afin de les inscrire dans les lois et politiques nationales et de consacrer des budgets à la mise en œuvre des programmes y afférents. Il faut aussi qu'ils exercent leur droit de regard sans lequel il n'est pas de gouvernement responsable.

Aussi l'UIP se réjouit-elle des mesures que vous êtes en train de prendre pour que ce grand dessein devienne réalité. L'année dernière, votre Conseil a tenu sa première réunion-débat sur la contribution que les parlements peuvent apporter à son travail et son rapport sur cette question vous sera soumis au cours de la présente réunion. J'aimerais dire que l'UIP est reconnaissante à tous les pays qui ont porté ce projet et vous inviter à adopter la résolution qui a été préparée, sachant que nous nous y associons pleinement.

En fait, l'UIP a déjà commencé à mettre en œuvre les recommandations de cette réunion-débat. Elle s'attache – et c'est pour elle une priorité – à sensibiliser les parlements au travail du Conseil et à la contribution qu'ils peuvent y apporter.

Grâce à l'initiative de l'Ambassadrice de la Roumanie à Genève, la Chambre des députés roumaine et l'UIP ont organisé, le mois dernier à Bucarest, un premier séminaire régional visant à mobiliser les parlementaires d'Europe orientale et centrale en faveur du second cycle de l'Examen périodique universel (EPU). Il en ressort que ces parlementaires commencent à contribuer au travail de votre Conseil et sont tout à

fait disposés à accroître leur soutien. A l'initiative de l'Ambassadeur du Maroc, un séminaire régional similaire aura bientôt lieu à Rabat pour les parlementaires du continent africain tandis que l'Uruguay accueillera des parlementaires de l'Amérique latine en juin.

Ces séminaires seront suivis d'autres activités au niveau national dans lesquelles l'UIP fera connaître les bonnes pratiques et aidera les parlements, sur demande de leur part, à concevoir un mécanisme de contribution à l'EPU adapté à leurs besoins et à leur situation propres. Nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour aider les parlements à contribuer à l'EPU, de sorte que vos recommandations soient suivies d'effet.

L'Examen périodique universel n'est, bien sûr, pas le seul domaine dans lequel votre Conseil peut œuvrer étroitement avec les parlements nationaux et, par extension avec l'UIP. Souvent, vos programmes de travail touchent de près à ceux des parlements. Car à quoi les parlements s'attachent-ils en somme, si ce n'est à préserver la dignité et les droits fondamentaux de chacun ? Aussi l'UIP vous invite-t-elle à solliciter plus systématiquement les parlements. Nous sommes à votre disposition et ne demandons pas mieux que de vous aider à cette fin.

Monsieur le Président,

Dans les jours qui viennent vous serez appelés à débattre de la situation de plusieurs pays où les droits des citoyens sont bafoués. Cependant, j'aimerais vous faire part de deux réflexions du point de vue de l'UIP, une organisation qui célèbre son 125^{ème} anniversaire cette année. L'UIP, comme beaucoup d'entre vous le savent, est une organisation politique qui a été fondée pour servir la paix et la coopération. Elle œuvre dans d'innombrables pays et depuis fort longtemps à l'instauration et au renforcement de la démocratie.

Nombreuses sont les causes des conflits. Aujourd'hui, elles sont devenues plus complexes que jamais. Au fond, les crises surviennent lorsque la volonté du peuple n'est plus le socle sur lequel repose l'autorité du gouvernement, un gouvernement qui a cessé d'être transparent et de rendre des comptes. Dès lors, la tolérance n'a plus cours et on cesse de respecter l'autre, celui qui a des croyances ou des coutumes différentes. Bientôt à la violence politique succède la violence physique et des pays entiers sombrent dans un cercle vicieux où les droits les plus fondamentaux sont foulés au pied.

Or il n'y a qu'un moyen d'arrêter les conflits : le dialogue politique. La guerre et la destruction ne font qu'aggraver les divisions de la société et ne permettent jamais de les réduire ou de les surmonter. Le conflit armé, dans le monde d'aujourd'hui, constitue en soi une violation massive des droits de l'homme. Il ne sert aucunement la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement. Seul le dialogue le fait.

Si je rappelle ces deux vérités simples, c'est parce que la représentation, la transparence et l'obligation de rendre des comptes – composantes fondamentales de la démocratie – sont elles aussi essentielles si on veut éviter et résoudre les conflits et les violations des droits de l'homme. Si nous voulons aider des pays à surmonter ces crises, nous devons aussi réfléchir aux moyens de soutenir les institutions de l'Etat sur lesquelles repose la démocratie, notamment le Parlement.

Un parlement qui représente véritablement la société dans toute sa diversité et qui dispose des moyens de représenter les points de vue de ses électeurs, mais aussi de

demander des comptes au gouvernement, est un instrument des plus puissants pour prévenir les conflits, surmonter les divisions de la société et servir les droits de l'homme. Mais il a besoin d'être soutenu en tant qu'institution et l'usage – trop fréquent - dans lequel c'est le premier arrivé qui rafle la mise, doit être remplacé par un processus décisionnel permettant à tous de faire entendre leur voix.

C'est aussi dans ce même souci que l'UIP a proposé d'inscrire les droits de l'homme et la démocratie dans les objectifs de développement durable pour l'après 2015. Pour que les choses aient un sens, ces objectifs doivent privilégier les citoyens et leur bien-être. Les nouveaux objectifs, buts et indicateurs doivent être fermement ancrés dans le cadre international existant des droits de l'homme. Ils doivent devenir le but direct de la politique publique.

Si les Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas toujours été atteints, c'est essentiellement en raison d'un défaut de représentation, de participation, de transparence, d'efficacité décisionnelle et de contrôle. Toutes ensemble ces valeurs sont au cœur de ce qu'on appelle communément "gouvernance démocratique", le mariage entre les principes démocratiques, un processus de décision sain et efficace et la mise en pratique. Pour toutes ces raisons, nous affirmons que le nouveau cadre du développement doit comporter un objectif à part entière relatif à la "gouvernance démocratique".

Monsieur le Président,

Cette semaine, l'UIP va présenter les toutes dernières statistiques relatives à la représentation des femmes au Parlement. Je peux d'ores et déjà vous annoncer quelques bonnes nouvelles. En 2013, la proportion de femmes au Parlement a progressé de 1,5 pour cent à l'échelle mondiale. Un rythme deux fois supérieur à celui des années précédentes. Certes, le pourcentage des sièges occupés au Parlement par des femmes reste inférieur à 22 pour cent, ce qui est très largement insuffisant mais, si la progression se poursuit au rythme de l'année dernière, rien n'interdit de penser que la parité sera atteinte en une génération.

Quelle avancée ce serait là ! Pourtant, il ne s'agirait que du respect d'un droit : celui de la participation à égalité des femmes à la vie publique et politique. Ce serait aussi le moyen pour tous les pays de construire des sociétés plus inclusives et égalitaires, plus capables de défendre les droits de chacun.

Monsieur le Président,

La Conférence mondiale sur les peuples autochtones se tiendra en septembre cette année. Or, l'UIP prétend que les parlements ont, plus que toute autre institution, un rôle central à jouer pour le respect des droits des peuples autochtones. En avril, l'UIP et le Parlement bolivien organiseront une conférence parlementaire internationale visant à définir la contribution des parlements à cette Conférence mondiale.

Cette réunion donnera aux parlementaires l'occasion de s'informer sur les suites que les uns et les autres ont données à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils pourront ainsi continuer sur la lancée du travail accompli il y a quatre ans lorsqu'ils ont adopté la Déclaration du Chiapas sur la participation effective des peuples autochtones à la politique, déclaration dont l'UIP et le Congrès du Mexique ont été les principaux promoteurs. Ils examineront avec la plus grande attention les progrès accomplis dans divers pays pour garantir le respect du principe d'un consentement libre, préalable et éclairé.

Monsieur le Président,

J'aimerais conclure sur une note optimiste. Quand on fait le bilan des 25 dernières années, depuis la fin de la Guerre froide, on constate un engagement renouvelé en faveur des parlements et de leur rôle central pour la démocratie. Jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, on n'a vu autant de pays ayant un parlement dans leur système de gouvernance. Jamais auparavant, on n'a vu autant de parlements issus d'une compétition politique ouverte et d'élections libres et régulières.

Mon souhait est que nous poursuivions dans cette voie. Nous nous devons de soutenir ces institutions, dont beaucoup sont encore très jeunes. Nous devons les intégrer au mieux dans le système mondial de promotion et de protection des droits de l'homme.

Merci.